

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 31 mai 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 19 mai 2022	

N° 11

**Subvention exceptionnelle de fonctionnement
à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme (UDSP63)**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRE, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLEE, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- M. BESSEYRE, Mme GUILLOT, Mme PICARD.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe GLASIAN, Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DESFORGES, M. DA SILVA, M. PERRET, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BONY, Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

France Télévisions a sollicité le SDIS 63 dans le cadre de la réalisation de deux téléfilms de la série « LA DOC ET LE VETO » réalisés par Thierry BINISTI. Ce tournage a lieu sur le secteur de Super-Besse du lundi 25 avril au vendredi 8 juillet 2022.

Les demandes de la société de tournage portent sur la mise à disposition de moyens tels que des plongeurs, mais aussi sur un bâtiment à destination de l'équipe de décoration.

Comme le prévoit la délibération du 29 février 2016 relative à la « Participation aux frais des missions de dépollution, de réquisition, indues et spécifiques » au point 4. Mission spécifique, la mise à disposition de moyens dans le cadre de tournage de films, participation à des spectacles, fait l'objet d'une convention et d'une facturation de prestation. La liste des moyens et le chiffrage de la prestation sont en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Compte tenu de la localisation et de la disponibilité, il a été convenu par voie de convention, de mettre à disposition les garages et les bureaux du centre de Super-Besse moyennant une indemnité forfaitaire et globale de 2 000 €. La société sensible aux conditions d'exercice des missions des sapeurs-pompiers aspire à prendre part à la promotion du volontariat. De plus, elle a émis le souhait que cette somme soit allouée aux pupilles des sapeurs-pompiers.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et ainsi de verser la somme de 2 000 € correspondant à la mise à disposition des locaux à l'UDSP63 au profit des pupilles des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme, via la commission des orphelins.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

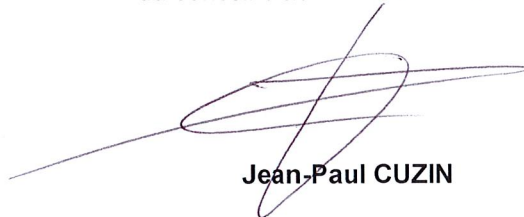
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 € à l'UDSP 63 au bénéfice de la commission des orphelins ;**
 - **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2022.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 31 MAI 2022

Le président
du conseil d'administration du SDIS,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20220601-22_07621-DE Date de télétransmission : 01/06/2022 Date de réception préfecture : 01/06/2022
